# REGLEMENT TRAIL DES CORNES D'URFE
# CHAMPOLY – 27 OCTOBRE 2024

## 1 PARTICIPATION

La course est ouverte :

- Pour le 6 km à partir de **Cadets** – U18 selon catégories d'âge **2025** (Année de naissance 2008 et 2009)
- Pour le 12 km à partir de **Juniors** – U20 selon catégories d'âge **2025** (Année de naissance 2006 et 2007)
- Pour le 24 et 36 km à partir **d'Espoirs** - U23 selon catégories d'âge **2025** (Année de naissance 2003 et 2004)

Sous réserve du respect :

- Des règles de participation aux Courses Hors Stade édictées par la FFA applicables au 27 octobre 2024.
- Des dispositions du présent règlement.
- Des dispositions sanitaires en vigueur lors de la course.

## 2 INSCRIPTIONS, RETRAIT DES DOSSARDS

### 2.1 Principes généraux Course

Inscriptions :

- Uniquement sur le site www.logicourse.fr jusqu'au 25 octobre 2024 à 18H :
  - 6 km : 6 € hors frais d'inscriptions
  - 12 km : 11 € hors frais d'inscriptions
  - 24 km : 22 € hors frais d'inscriptions
  - 36 km : 30 € hors frais d'inscriptions
- **Pas d'inscriptions le jour même de la course**

Aucune inscription par Téléphone, Télécopie ou Courrier électronique.

## 2.2 Inscriptions internet

En ligne sur **www.logicourse.fr** jusqu'au 25 octobre 2024 à 18H.
Le paiement s'effectuera par carte bancaire.

La copie de l'attestation Parcours de Prévention Santé (pps.athle.fr) ou de la licence doit être téléchargée en ligne en même temps que l'inscription.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA : Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées).
- Ou d'une attestation Parcours de Prévention Santé (pps.athle.fr), datant de moins de 3 mois à la date de la compétition, ou de sa copie.

D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée, il n'est plus possible d'accepter les licences triathlon, course d'orientation ou du pentathlon moderne.
Le coureur atteste que la copie de l'attestation Parcours de Prévention Santé fournie est conforme à l'original.

## 2.3 Avertissements

Seuls les coureurs ayant produit un dossier d'inscription strictement conforme seront engagés.
L'attention des participants est appelée sur le fait qu'ils doivent pouvoir présenter l'original des photocopies produites à toute réquisition de l'autorité administrative.

**Tout engagement est personnel**.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

## 2.4 Retrait dossards

Le retrait des dossards se fera à la salle des fêtes de Champoly, 215 route des Verchères

- Samedi 26 octobre 2024 de 14 à 19 heures,
- Dimanche 27 octobre 2024 de 7 à 9 Heures, jusqu'à une demi-heure avant le départ de chaque course

# 3 HORAIRES

Départ du 36 km et 24 km à 9h30.
Départ du 6$^{km}$ et 12 km à 10h00.

# 4 PARCOURS

Les parcours emprunteront pour la plupart des chemins forestiers et des routes. Cependant, notamment sur le 36km, les parcours empruntent des chemins et prés privés.
Merci de les respecter et de ne pas effectuer de reconnaissances sur ces chemins avant la course.

## 4.1 Le parcours du 6 km :

Dénivelé POSITIF : environ 200 m.
Plus grosse montée : 85 d+
Plus grosse descente : 65 d-

## 4.2 Le parcours du 12 km :

Dénivelé POSITIF : environ 400 m.
Plus grosse montée : 225 d+
Plus grosse descente : 225 d-

## 4.3 Le parcours du 24 km :

Dénivelé POSITIF : environ 850 m.
Plus grosse montée : 210 d+
Plus grosse descente : 145 d-

## 4.4 Le parcours du 36 km :

Dénivelé POSITIF : environ 1 300 m.
Plus grosse montée : 210 d+
Plus grosse descente : 250 d-

# 5 SECURITE, CIRCULATION

Le circuit n'étant pas entièrement fermé à la circulation, les coureurs devront respecter le Code de la route. Des signaleurs seront positionnés à chaque intersections dangereuses pour faciliter la circulation.
Les coureurs ne devront emprunter que le parcours officiel.

**Les personnes qui quittent le parcours ou abandonnent doivent le signaler à un membre de l'organisation ainsi qu'à leurs connaissances.**

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Les chiens ou autres animaux domestiques même tenus en laisse ne sont pas admis sur le parcours.
Le cani-cross est par conséquent interdit sur le trail.

# 6 DEPART

Le départ sera donné à la salle des fêtes de Champoly, au 215 route des Verchères.
Les coureurs devront être dans la zone 10 minutes avant le départ.

# 7 ARRIVEE

L'arrivée est jugée à la salle des fêtes de Champoly, au 215 route des Verchères.

# 8 BARRIERES HORAIRES

## 8.1 Le parcours du 6 km :

Pas de barrière horaire

## 8.2 Le parcours du 12 km :

Pas de barrière horaire

## 8.3 Le parcours du 24 km :

Barrière horaire au ravitaillement du 15ème Km : 11h45

## 8.4 Le parcours du 36 km :

Barrière horaire au ravitaillement du 18ème Km : 12h15
Barrière horaire au ravitaillement du 30ème Km : 14h00

# 9 RAVITAILLEMENTS

Le trail des cornes d'Urfé est un trail en semi-autonomie, il faut donc veiller à emporter son propre ravitaillement solide et liquide.
Toutefois, des ravitaillements seront disposés le long du parcours, hormis sur le 6 km.
Un ravitaillement sera aussi disposé à l'arrivée de la course.

## 9.1 Le parcours du 6 km :

Pas de ravitaillement sur le parcours

## 9.2 Le parcours du 12 km :

Un ravitaillement solide au 6ème km (Château des Cornes d'Urfé)

## 9.3 Le parcours du 24 km :

Un ravitaillement solide au 7ème km (Mas mollet) et un au 15ème km (Château des Cornes d'Urfé)

## 9.4 Le parcours du 36 km :

Un ravitaillement solide au 10ème km (Mas mollet), un au 18ème km (Château des Cornes d'Urfé) et un ravitaillement liquide au 30ème km (La planche)

# 10 MATERIEL

Le trail des cornes d'Urfé est un trail en semi-autonomie, il faut donc veiller à emporter son propre ravitaillement solide et liquide.
Le trail se déroulant en octobre et en montagne, les conditions météos peuvent être fraiche et humides. Il faut donc prévoir son équipement en conséquence (habits chauds, coupe-vent, gants, bonnet…)
Les bâtons sont autorisés sur tous les parcours.
Merci de prévoir votre verre ou éco-cup pour les ravitaillements.

## 10.1 Parcours du 6 km

Le parcours 6km du trail des cornes d'Urfé est considéré comme un trail en semi-autonomie, le matériel suivant est vivement conseillé :

- Reserve d'eau et ravitaillement solide.
- Téléphone portable (ou sifflet), couverture de survie

## 10.2 Parcours du 12 km

Le parcours 12km du trail des cornes d'Urfé est considéré comme un trail en semi-autonomie, le matériel suivant est obligatoire :

- Reserve d'eau de 500 ml et ravitaillements solides.

Le matériel suivant est vivement conseillé :

- Téléphone portable (ou sifflet), couverture de survie

## 10.3 Parcours du 24 et 36 km

Les parcours du 24km et 36km du trail des cornes d'Urfé sont considérés comme un trail en semi-autonomie, le matériel suivant est obligatoire :

- Reserve d'eau de 1L minimum et ravitaillements solides.
- Téléphone portable (ou sifflet), couverture de survie

# 11 NATURA 2000 ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le trail des cornes d'Urfé se veut une manifestation éco-responsable. Une partie des parcours traversent des sites Natura 2000 : Merci de respecter la nature et l'environnement.
Des poubelles seront à votre disposition aux différents ravitaillements, pour tous vos déchets (gels, papiers, …). Merci de ne rien jeter dans la nature.
Tout manquement à cette règle pourra entrainer la disqualification du coureur.

# 12 SANITAIRES

À disposition dans la salle des fêtes de Champoly.

# 13 ESPACE MEDICAL

Un poste de secours sera installé à la salle des fêtes de Champoly.

## 14 ASSURANCE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).
Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité civile souscrite auprès de GROUPAMA.
Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance, Individuelle Accident, liée à leur licence.
**Chaque participant non licencié doit s'assurer personnellement.**

## 15 CHRONOMETRAGE – CLASSEMENTS

Le chronométrage est effectué par puces électroniques. En cas de perte de puce, le classement ne pourra être effectué. En cas d'abandon la puce devra être ramenée à la salle des fêtes de Champoly, ou donnée à un ravitaillement.
Les classements seront affichés à l'arrivée.
Ils figureront sur le site www.logicourse.fr

## 16 REMISES DE LOTS

Au retrait des dossards un lot coureur vous sera offert.
A l'arrivée, les trois premiers masculins et féminins de chaque parcours (scratch) se verront également remettre un lot.

## 17 MESURES SANITAIRES

L'ensemble des mesures sanitaires applicables au 27 octobre 2024 devront être respectées.

## 18 PROPRIETE INDIVIDUELLE DE L'IMAGE

La participation au trail des cornes d'Urfé, vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des photos prises par les organisateurs au cours de ladite manifestation.

## 19 LOI INFORMATIQUE et LIBERTE

Chaque organisateur, société de Chronométrie, s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite Informatique et Libertés, qui lui est applicable.
Tout particulièrement et sans que ce soit limitatif, chaque organisateur s'engage à informer les participants à sa compétition que les résultats, ainsi que les données à caractère personnel les concernant, seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA.
Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme.
L'organisateur s'engage également à informer les personnes concernées de leur droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.
Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

## 20 MODIFICATION ET ANNULATION

L'organisation se réserve le droit, en cas d'évènement climatique ou toute autre circonstance, notamment sanitaire, mettant en danger la sécurité des coureurs, de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement

# 21 ACCEPTATION

L’inscription au trail des Cornes d’Urfé vaut acceptation du présent règlement.
Tout participant reconnait avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.